Image not found or type unknown

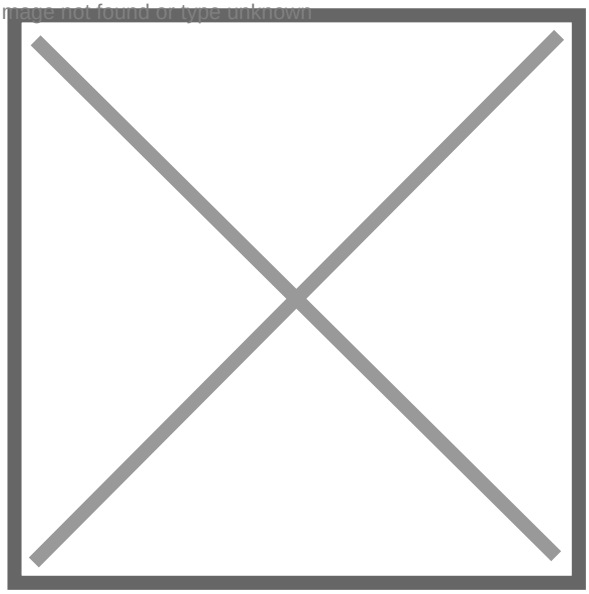

accident avec la remorque bateau

Par **clall**, le **20/07/2020** à **07:44**

Bonjour,

j'ai récemment vendu un bateau avec sa remorque de route à un particulier. Il devait déplacer l'ensemble sur une distance d'environ 120 km. Malheureusement au bout de 50 km des boulons de la roue gauche se sont dévissés et il a perdu sa roue. Il a contrôlé la situation et il a pu se garer sur la voie d'urgence de la voie rapide. Son assurance apris en charge le rapatriement de la remorque et bateau vers le chantier naval le plus proche. Là le garagiste m'a reproché d'avoir graissé les boulons.

Or cette remorque trempe dans l'eau de mer à chaque mise à l'eau et récupération du bateau aussi pour son entretien, j'ai scrupuleusement suivi les recommandations pour sa conservation et particulier il est conseillé graisser tous les boulons et visserie (exemple: site "bateau.com/entretien-d-une-remorque").

J'ai bien sûr été bouleversé par cet événement et aussi rassuré que l'acheteur s'en sorte si bien (l'ensemble bateau-remorque doit frôler la tonne et il y avait risque que le fourgon tracteur se renverse lui_même !)

A votre avis quel peut-être ma responsabilité et qui doit règler la facture de réparation (1.500 €) ? Pour l'acheteur elle doit être entièrement à ma charge ?

Merci pour votre avis et vos conseils.

Cordialement.

Par **goofyto8**, le **20/07/2020** à **08:24**

bonjour,

[quote]
Pour l'acheteur elle doit être entièrement à ma charge.

[/quote]
c'est une évidence.

Par **clall**, le **20/07/2020** à **14:21**

Bien lu votre réponse.

Cependant les avis des professionnels divergent. Pour garantir une meilleure résistance à l'eau de mer, certains recommandent de graisser copieusement boulons et filetages (un des 8 conseils du site) mais pour d'autres, le graissage favorise de dessérage des boulons ! En voulant bien faire, cela a joué en ma défaveur.

Par **morobar**, le **21/07/2020** à **10:30**

Bonjour,

[quote]
Cependant; les avis des professionnels divergent.[/quote]

Non

On graisse tout ce qu'on peut sauf les boulons des roues.

Il faut dessérer les roues pour :

* vérifier les roulements, le jeu...

* rincer à l'eau claire les pièces du sel de mer

et remonter le cas échéant avec une clé dynamométrque.

Je n'ai jamais vu personne conseiller de graisser les boulons des roues, même si j'ai déja vu des mécanos égoutter un léger filet d'huile sur ceux-ci.

Par **clall**, le **24/07/2020** à **07:46**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

les conséquences du graissage des boulons (perte de la roue de la remorque) confirment vos observations. Cependant sur le site en question, concernant un des 8 conseils d'entretien des remorques, il est clairement écrit:

"tous les boulons de la remorque (ici le boulon pour casser la remorque avant la mise à l'eau) doivent être bien graissés. Une fois dévissé, on les trempe dans le pot de graisse avant de les remonter." Et accompagnant cette recommandation, une vue d'un opérateur tenant une roue visiblement démontée. ...

J'insiste sur : "...les tremper dans un pôt de graisse ...". Et vous pouvez le vérifier sur ce site

En suivant cette recommandation, je pense que plus d'un lecteur ont fait ou feront la même erreur que moi !

MOROBAR quand vous avez observé l'égouttage d'un filet d'huile sur le filetage de boulons de roue; le résultat est bien l'existence d'un film d'huile entre partie male et partie femelle des fixations des roues. Et il n'est pas sûr que ce film soit rompu sous l'effet d'un fort serrage des boulons au remontage. d' où risque de déserrage avec les vibrations, contraintes mécaniques,...

cordialement

Par **nihilscio**, le **24/07/2020** à **10:34**

Bonjour,

Je suis allé voir ce qu'on dit du graissage des vis de roues sur des forums consacrés à l'automobile. La question est controversée. Personnellement, sur mes voitures, depuis des années, je mets de la graisse sur les vis à chaque fois que je dépose une roue et je vais continuer à le faire. J'ai parcouru des centaines de milliers de km sans inconvénient.

L'incident pourrait être dû tout simplement à un oubli. Par précaution, il est bon de vérifier de temps en temps le serrage des roues, de préférence en respectant le couple indiqué par le constructeur au moyen d'une clé dynamométrique. Lorsqu'on est à bord du véhicule dont une roue se desserre, on s'en aperçoit immédiatment à cause de fortes vibrations qui obligent à s'arrêter bien avant que la roue se détache. Cela m'est déjà arrivé. De ce fait, ce n'est pas réellement dangereux. Mais si cela se passe sur une remorque, on peut ne pas s'en apercevoir et c'est autre chose.

Quoiqu'il en soit, il y avait un défaut sur la remorque dont vous êtes bien responsable.

Par **clall**, le **24/07/2020** à **11:19**

J'assume ce défaut et je n'ai pas discuté longtemps avec l'acheteur, j'ai donc règlé la facture

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

de réparation.

NIHILSCIOn je me permets une anecdote réelle à votre commentaire. Dans un atelier de montage de moteur, des méccanos mettaient du molycote sur les vis et boulons. Puis serraient avec des clés dynamométriques à la valeur préconisée par le constructeur. Il y a eu quelques des problèmes d'arrachage de filetage. L'explication a été vite trouvée: avec la graisse molycote la valeur de serrage avec clé dynamométrique dépassait évidemment celle qui été préconisée et les filetages étaient soumis à des contraintes mécaniques excessives !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés